

الجمهوريّة الجزائريّة الديموقراطية الشعبيّة

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Bejaia - Daira de Bejaia - Commune de Bejaia



NIF : 096206019213142

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en exécutions aux dispositions du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et suite à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacité minimales relatif à L'Approvisionnement des cantines scolaires en denrées alimentaires Exercice 2026

Ecole primaire CHOUHADAS BOUDJEMA ,Arezki ,Boualem et Moussa

Lot N° 01: Viande Rouge de Veau

Lot N° 02: Poulet Et Œufs

Lot N° 03: Pain

Lot N° 04: Alimentation Générale

Lot N° 05: Fruit Et Légumes

Paru dans le quotidien national « El Diare El Djazairia » du 22/12/2025 ANEP N° :2516039381.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bejaia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacité minimales, qu'après évaluation des offres le Marché est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

Objet du Projet	Attribution	Montant du Marché	Note Technique /60	Critères d'attribution
	Nom ou Raison social			
L'Approvisionnement des cantines scolaires en denrées alimentaires Exercice 2026 Ecole primaire CHOUHADAS BOUDJEMA ,Arezki ,Boualem et Moussa				
Lot N° 01: Viande Rouge de Veau	TEBRI MOKHTAR	2 839 200,00 DA	50	Offre pré qualifiée techniquement et moins disante financièrement
Lot N° 02: Poulet Et Œufs	TEBRI MOKHTAR	2 962 960,00 DA	50	Offre unique pré qualifiée techniquement
Lot N° 03: Pain	HADACHE NOURDINE	367 852,00 DA	60	Offre unique pré qualifiée techniquement
Lot N° 04: Alimentation Générale	TEBRI MOKHTAR	3 309 815,00 DA	50	Offre pré qualifiée techniquement et moins disante financièrement
Lot N° 05: Fruit Et Légumes	TEBRI MOKHTAR	2 557 500,00 DA	50	Offre unique pré qualifiée techniquement

Conformément à Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en exécutions aux dispositions du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire dans les **Dix (10) jours** qui suivent la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, auprès de **Monsieur le Président de la commission communale des Marchés, Sis rue si El Houes Bejaia.**

Conformément aux dispositions du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire n'ayant pas été choisi par le service contractant, désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, est invité de se rapprocher du siège de l'A.P.C de Bejaia, au plus tard **Trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis.

LE PRESIDENT